

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le lundi 17 mars 2014, à 9 h, à la salle de conférence des travaux publics et ingénierie du 350A, montée de l'Église, L'Île-Bizard.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Dominic Lévesque-René, Président
Marcel Bélanger, Contremaître
Stéphane Bernaquez, Chef de division – aménagement urbain et sécurité publique
Francis Malenfant, PDQ 3
Lise Laliberté, secrétaire du comité
Stéphane Robitaille, SIM
Jean-Pierre Tanguay, représentant pour Sainte-Geneviève
Boniface Mbiyi, observateur

Absents : Charles Forget, Capitaine
Catherine Gingras, représentante pour L'Île-Bizard

Avant le début de la réunion, monsieur Jean-Dominic Lévesque-René présente un collègue qui participera à la réunion à titre d'observateur.

1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 17 mars 2014 :

Il est proposé par Marcel Bélanger et appuyé par Stéphane Bernaquez d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 17 mars 2014.

2) Tour de table des dossiers en cours :

- Rue Duvernay et boulevard Gouin : Francis Malenfant informe qu'il est allé sur place à 2 reprises aux heures de pointe. Il mentionne qu'il n'a pas eu de difficulté à s'engager sur la voie. Par contre, il y a un gros banc de neige qui nuit effectivement à la visibilité. Ce banc de neige se trouve sur la propriété du 15 195 boulevard Gouin (direction ouest). Il recommande d'installer un miroir de circulation incliné vers l'ouest, ce qui pourrait aider les automobilistes. Ce miroir permet une visibilité beaucoup plus loin. Marcel Bélanger fera enlever de la neige sur ce terrain à l'endroit où la visibilité est réduite. Au printemps prochain, il fera installer des bollards afin d'aider les automobilistes.
- Suivi agression canine à Sainte-Geneviève : Stéphane Bernaquez informe qu'aujourd'hui même, un agent de la sécurité publique doit passer voir la propriétaire du chien afin de vérifier que les points spécifiés sur la lettre remise ont été respectés. Il devrait avoir des nouvelles à ce sujet cet après-midi et il fera un suivi.
- Suivi sur l'application des règlements (mini-bus) : Stéphane Bernaquez mentionne que des agents de la sécurité iront vérifier en soirée si le mini-bus est stationné. Malheureusement, le jour, nous ne pouvons rien faire car le règlement le permet, par contre, la nuit, il est interdit de stationner ce genre de véhicule à cet endroit. Stéphane Robitaille demande à ce que l'utilisateur du mini-bus soit sensibilisé à ne pas bloquer la voie publique afin qu'elle soit libre en tout temps. Si le mini-bus est stationné à cet endroit le soir, Stéphane Bernaquez fera parvenir un avis au propriétaire du terrain. Donc en résumé, la première étape est de contacter le propriétaire du terrain et la deuxième étape sera de faire adopter le règlement.

3) Procédure lors d'évacuation d'urgence – résidence personnes âgées :

M. Jean-Dominic Lévesque-René relate une conversation avec une citoyenne de la résidence pour personnes âgées, le Vent de l'Ouest, en rapport à des pratiques d'évacuation en cas d'urgence. Suite à cela, un article a paru dans le journal local Cité Nouvelles. La semaine dernière, monsieur Lévesque-René a reçu un appel de la directrice générale de l'établissement, madame Dolbec. Il demande à monsieur Robitaille quelles sont les procédures. Monsieur Robitaille, du SIM, informe qu'ils font des visites dans les résidences et ils ont aussi des agents de prévention qui font appliquer la réglementation, et vérifient si tout est conforme (issus, lumières de sortie, etc.). Il est certain que leurs agents de prévention sont allés à plusieurs reprises à cet endroit déjà, mais il vérifiera tout de même. Un bâtiment comme celui-ci a une catégorie de risque élevée. Au SIM, ils offrent également un service tel qu'une base de données où sont inscrites toutes les informations des personnes nécessitant une aide en cas d'évacuation. Ils ont toutes les informations nécessaires afin d'être efficaces lors d'une évacuation d'urgence dans ce type de résidence. Il vérifiera auprès des agents de prévention ce qui a été fait à cet endroit dans les dernières années et nous fera un suivi. M. Bernaquez informe que ce bâtiment est en béton giclé (et non comme celui de L'Île Verte où il y a le feu). Le niveau de sécurité de ce bâtiment est très élevé. S. Robitaille mentionne qu'il vérifiera si une conférence pourrait avoir lieu avec les citoyens et également dans tous les centres de personnes âgées qui nous avons sur notre territoire. M. Tanguay informe que nous pouvons nous procurer une liste à jour via l'agence de santé de Montréal ou le CSSS.

4) Rue St-Pierre :

M. Lévesque-René relate la situation. Un citoyen demande un panneau « attention à nos aînés » sur cette rue. M. Bélanger informe que nous avons eu 4 fuites d'eau dans ce secteur mais au printemps, il fera réinstaller les bollards avec l'enseigne du prix de la contravention pour ceux ne respectant pas la traversière pour piétons.

5) Rue St-Georges :

Il faut respecter les 5 mètres de la rue à chaque coin de rue. M. Bélanger informe qu'au printemps, les nouveaux panneaux de stationnement interdit seront installés dans ce secteur. Le stationnement sera permis du côté est de la rue.

6) Tournoi de golf national :

M. Bélanger informe que normalement, lors d'évènements de ce genre, nous participons à la table d'organisation mais cela ne vient pas de nous. Ce sont les organisateurs du tournoi en question qui s'occupent de tout et ils communiquent avec nous au besoin. Nous apportons nos recommandations mais nous n'avons pas de pouvoir décisionnel.

7) Déneigement – vandalisme :

M. Lévesque-René fait part qu'à Sainte-Geneviève, sur la rue Bellerive, un des citoyens ne voulait pas que la neige soit soufflée sur son terrain alors il a pris un tapis et l'a lancé directement dans le souffleur. M. Bélanger informe qu'une citoyenne a fait une plainte en rapport à l'étroitesse de la rue. Suite à cet appel, il a envoyé l'équipe de déneigement pour élargir la rue. Par contre, la dame en question n'était pas contente d'avoir la neige sur son terrain car elle est très inquiète pour sa haie. Le protocole est ainsi, soit souffler la neige sur la partie des terrains qui nous appartient.

8) Retour sur la situation des coyotes :

M. Bernaquez n'a pas eu de retour à ce sujet car nous avons mentionné que nous n'interviendrions pas dans ce dossier. Il n'a pas reçu de nouvelles plaintes à ce sujet.

9) Table de la Sécurité urbaine :

M. Bernaquez fera suivre le plan d'action. Il mentionne également qu'il y a eu des conférences sur les crimes d'honneur et autres sujets.

10) Varia :

- M. Robitaille fait part aux membres présents que depuis le mois de février dernier, une nouvelle caserne est en opération sur le boulevard Pierrefonds. C'est une excellente nouvelle pour l'arrondissement.

- M. Tanguay demande ce qu'il advient des graffitis. M. Bélanger informe que le dossier est déjà cédulé pour débiter ce printemps.

11) Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Jean-Pierre Tanguay et appuyé par Marcel Bélanger de lever l'assemblée à 10 h 30.



Jean-Dominic Lévesque-René
Président



Stéphane Bernaquez
Chef de division
Aménagement urbain et sécurité publique